

Décharge 2013: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

2014/2101(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1637 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier note **le bon taux d'exécution budgétaire du Centre** et son taux d'exécution des crédits de paiement.